



PARLEMENT
FRANCOPHONE
DES JEUNES

Cinquième Session du Parlement francophone des jeunes

organisée en collaboration avec le Parlement Français

GUIDE PRATIQUE DU PARTICIPANT

***Paris (France)
2 au 7 juillet 2009***

Avec la participation de l'Organisation internationale de la Francophonie

INTRODUCTION

Le Parlement francophone des jeunes est organisé conjointement par le Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et la section française, avec le soutien financier de l'Organisation internationale de la Francophonie.

34 sections de l'APF sont représentées à cette cinquième Session. Chacun d'eux enverra à Paris un jeune homme et une jeune fille, âgés de 18 à 23 ans.

Le guide pratique du participant a été conçu à l'occasion de la cinquième Session du Parlement francophone des jeunes qui se réunira à Paris (France) du 2 au 7 juillet 2009.

Il présente les grandes lignes du déroulement de cette manifestation et répond aux questions d'ordre pratique qui entourent la venue des participants à Paris.

*
* *

1. PROGRAMME

JEUDI 2 JUILLET

Arrivée des participants.
Installation à la Cité Universitaire

VENDREDI 3 JUILLET

Arrivée des participants.
Installation à la Cité Universitaire

15 h 30 Réunion d'information
Maison des Provinces de France

SAMEDI 4 JUILLET

10 h 00 Cérémonie solennelle d'ouverture du Parlement francophone des Jeunes
Présidée par M. Christophe-André FRASSA, Sénateur
Salle Clemenceau – (Sénat)

- ▶ Allocution de M. Guy NZOUBA-NDAMA, Président de l'Assemblée nationale de la République du Gabon, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie;
- ▶ Allocution de M. Alain JOYANDET, Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie
- ▶ Message de M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie

11 h 15 Photographie officielle
Grand Perron

11 h 30 Réunion des commissions
Élection de leurs bureaux
1^{er} échange de vues

- ▶ Commission politique
Thème : Les enfants soldats
Salle de la commission des Affaires sociales (2^e étage – Aile Est)
- ▶ Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles
Thème : Le travail des enfants
Salle de la commission des Affaires culturelles (2^e étage – Aile Ouest)
- ▶ Commission de la coopération et du développement
Thème : La crise alimentaire, la crise financière, la vie chère et le pouvoir d'achat : conséquences sur la jeunesse francophone
Salle de la commission des Affaires économiques (2^e étage – Aile Ouest)

- Commission des affaires parlementaires
Thème : Les jeunes et les partis politiques
Salle de la commission des Lois (2^e étage – Aile Est)

12 h 30

Déjeuner
(pour les commissions « politique » et « affaires parlementaires »)
Restaurant libre service : 6 rue Garancière

Visite du palais du Luxembourg
(pour les commissions « éducation, communication et affaire culturelles » et « coopération et développement »)

13 h 45

Déjeuner
(pour les commissions « éducation, communication et affaire culturelles » et « coopération et développement »)
Restaurant libre service : 6 rue Garancière

Visite du palais du Luxembourg
(pour les commissions « politique » et « affaires parlementaires »)

15 h 00

Reprise des travaux des commissions
Audition d'experts sur les thèmes d'étude.

- Les enfants soldats : audition de M. Lionel QUILLE, responsable de la commission enfants d'Amnesty International France
- Le travail des Enfants : Audition de M. Jean-François TROGLIRC, Directeur de l'Organisation internationale du Travail (OIT)
- Les jeunes et les Partis politiques : Audition de M. Alassani TIGRI, Responsable de projets - Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF.
- La crise alimentaire, la crise financière, la vie chère et le pouvoir d'achat : conséquences sur la jeunesse : Audition de M. Hervé CRONEL, Conseiller Spécial du Secrétaire général de la Francophonie

16 h 00

Pause café

17 h 30

Suspension des travaux.

DIMANCHE 5 JUILLET

10 h 00

Reprise des travaux des commissions

12 h 00

Déjeuner
(pour les commissions « éducation, communication et affaire culturelles » et « coopération et développement »)
Restaurant libre service : 6 rue Garancière

12 h 45

Déjeuner
(pour les commissions « politique » et « affaires parlementaires »)
Restaurant libre service : 6 rue Garancière

13 h 30

Reprise des travaux des commissions « éducation, communication et affaire culturelles » et « coopération et développement »

- 14 h 15** Reprise des travaux des commissions « politique » et « affaires parlementaires »
- 15 h 45** Pause café
- 17 h 00** Fin des travaux des commissions « éducation, communication et affaires culturelles » et « coopération et développement »
- 17 h 45** Fin des travaux des commissions « politique » et « affaires parlementaires »

LUNDI 6 JUILLET

- 9 h 30** Réunion des rapporteurs
Désignation du porte-parole
Salle Lamartine (Assemblée nationale)
- 11h00** Séance plénière
Présidée par M. Christophe-André FRASSA, Sénateur
Salle Lamartine (Assemblée nationale)
- 13 h 00** Déjeuner offert par M. Bernard ACCOYER, Président de l'Assemblée nationale, Président de la section française de l'APF.
Hôtel de Lassay
- 14 h 30** Visite du Palais Bourbon
- 15 h 15** Session conjointe APF/PFJ
Hémicycle de l'Assemblée nationale
- 16 h 30** Fin des travaux
- 20 h 00** Soirée de clôture
(Cité Universitaire)

MARDI 7 JUILLET

Départ des participants

2. DÉROULEMENT DES TRAVAUX DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

Le but de la cinquième Session du Parlement francophone des jeunes est d'examiner et adopter quatre textes (présenté chacun par une commission) portant sur les questions relatives à la situation des enfants soldats, le travail des enfants, les jeunes et les partis politiques et enfin, la crise alimentaire, la crise financière, la vie chère, le pouvoir d'achat : les conséquences sociales sur la jeunesse. Ces quatre textes seront ensuite présentés à l'issue de l'Assemblée plénière de l'APF, puis au prochain Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie.

Ces textes seront solennellement votés le 6 juillet 2009 à l'Assemblée nationale, salle Lamartine.

Leur contenu, inspiré par les textes rédigés préalablement par chaque participant, sera le résultat des travaux des commissions et de l'Assemblée plénière, enceintes où chacun aura pu s'exprimer, faire valoir son point de vue, partager ou confronter ses idées et ses idéaux, en un mot participer à un débat démocratique aboutissant à l'adoption de ces quatre textes.

2.1. Séance inaugurale

La séance inaugurale aura lieu le samedi 4 juillet 2009 à 10 heures, salle Clemenceau au Sénat en présence des parlementaires membres de l'APF et des personnalités de la Francophonie.

Outre les discours de ces personnalités, interviendront le représentant de la France au Parlement francophone des jeunes et le Porte parole du Parlement Francophone des jeunes qui s'est tenu à Libreville en juillet 2007. Tous deux souhaiteront la bienvenue aux participants de la présente session.

2.2. Travaux en commissions

Les quatre commissions du Parlement francophone des jeunes se réuniront dans les salles du Sénat français.

Chaque commission élira parmi les participants un Président, un Vice-président et un rapporteur qui constitueront son bureau. Elle sera assistée dans ses travaux par un parlementaire et un fonctionnaire du Parlement Français ainsi que par le Conseiller responsable du Parlement francophone des jeunes auprès du Secrétariat général de l'APF.

Il est envisagé que chaque commission examine au fond le texte dont elle a la responsabilité, et pour avis les trois autres : à l'issue de la séance des commissions du premier jour (samedi 4 juillet), les textes adoptés par chacune d'elles seront réunis dans un document unique, qui

servira de base aux travaux des commissions du deuxième jour, puis à l'examen en séance plénière. A l'issue du deuxième jour de leurs travaux (dimanche 5 juillet), les quatre commissions présenteront l'ensemble de leurs amendements par écrit.

Lorsque les quatre commissions se seront chacune mises d'accord sur un texte, elles suspendront leurs travaux pour permettre aux rapporteurs, aux parlementaires accompagnateurs et aux fonctionnaires de vérifier que les textes ne comportent ni contradictions, ni redites. Une fois cette vérification effectuée et d'éventuelles corrections apportées, les commissions reprendront leurs travaux et voteront sur un texte définitif.

Chaque participant est affecté à une commission par le comité d'organisation de l'APF. Cette répartition est effectuée en se fondant sur le contenu des textes préalablement envoyés et en respectant les équilibres liés au sexe et à l'origine géographique des participants.

Afin d'aider les participants dans leur réflexion et de leur permettre de préparer au mieux les travaux du Parlement francophone des jeunes, les textes rédigés par chacun d'eux seront réunis dans un recueil adressés à tous au début du mois de juin.

2.3. Examen et adoption des quatre textes en Assemblée plénière

L'Assemblée plénière consacrée à l'examen et l'adoption des textes de chacune des quatre commissions se tiendra dans la salle Lamartine de l'Assemblée nationale Française le lundi 6 juillet à partir de 11h00.

Elle se décomposera en trois parties :

- un débat ;
- l'élection du porte-parole ;
- l'adoption des textes de chacune des quatre commissions du PFJ.

Les intervenants dans le débat seront :

- les quatre rapporteurs des commissions à raison d'un temps de parole maximal de 10 minutes chacun ;
- les participants qui se seront inscrits auprès des fonctionnaires ayant suivi les travaux du Parlement francophone des jeunes, à raison de 5 minutes par orateur, d'un orateur par section et d'un maximum de quinze intervenants ;
- les auteurs d'amendements.

Immédiatement après le débat, le porte-parole sera élu sur proposition des rapporteurs.

Puis, il sera procédé, par vote à main levée, à l'adoption des quatre textes de chacune des quatre commissions.

2.4. Rédaction du projet d'allocution et élection du porte-parole

A l'issue des travaux en plénière, les quatre rapporteurs se réuniront le lundi 6 juillet afin de rédiger le projet d'allocution qui sera présenté devant les parlementaires de l'APF.

2.5. Dépôt officiel des textes et réunion mixte APF-Parlement francophone des jeunes

Les quatre textes ainsi adoptés seront déposés le lundi 6 juillet après-midi devant les Parlementaires de l'APF réunis en séance plénière. Le dépôt officiel sera effectué par le porte-parole assisté des quatre rapporteurs.

Après une période d'échanges entre les Parlementaires de l'APF et les participants au Parlement francophone des jeunes, des certificats d'attestation de participation seront remis à chacun.

3. LES ACTEURS DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

3.1. Les participants

Les participants sont tenus de se conformer au règlement du Parlement francophone des jeunes (Cf. *supra*).

Le recueil des textes envoyés dans le cadre de la procédure de sélection des participants, la composition des commissions et la liste des orateurs intervenant dans le débat général seront transmises aux participants au début du mois de juin.

Les documents de travail destinés aux travaux en commission ou en séance plénière seront remis aux participants dès leur arrivée.

a) Rôle des participants en commission

Les travaux en commission reposent sur une discussion ouverte dans laquelle chacun peut faire valoir son opinion. Les votes ont lieu à main levée.

b) Rôle des participants en séance plénière

Pour la séance d'adoption des textes de chacune des quatre commissions, les quatre rapporteurs interviennent ainsi qu'une quinzaine de participants préalablement inscrits auprès des fonctionnaires suivant les travaux du Parlement francophone des jeunes.

Le vote sur les quatre textes du Parlement Francophone des jeunes a également lieu à main levée.

c) Rôle des participants pendant la réunion mixte

Le porte-parole élu et les rapporteurs déposeront les quatre textes à la tribune. Le porte-parole fera une brève allocution.

Pour la période d'échanges avec les Parlementaires, le droit de parole est libre (pas d'inscription préalable) ; un micro « baladeur » sera à la disposition de ceux qui souhaiteront intervenir et se feront connaître en levant la main.

3.2. Le Président et les Vice-présidents du Parlement francophone des jeunes

Les séances plénières du Parlement francophone des jeunes seront dirigées par un Président assisté de trois Vice-présidents, tous choisis par le Comité d'organisation parmi les parlementaires membres de l'APF.

3.3. Les bureaux des commissions

Avant le début de l'examen des textes, le Bureau de chaque commission devra être constitué. Il se compose :

- d'un Président chargé de diriger les débats ;
- d'un Vice-président assistant le Président ;
- d'un Rapporteur chargé de présenter en assemblée plénière la version finale du chapitre examiné par sa commission, et de participer au dépôt des quatre textes devant l'APF.

Le Président et le Vice-Président sont élus par les commissions en leur sein. Puis, les Présidents et Vice-présidents après avoir recueilli au sein de leur commission deux à trois candidatures au poste de rapporteur, se réuniront afin d'élire les quatre rapporteurs en s'efforçant de respecter l'équilibre filles-garçons et de reproduire la diversité des origines géographiques des participants.

3.4. L'appui technique aux commissions

Chaque commission sera aidée dans ses travaux par :

- un parlementaire membre de l'APF ;
- un fonctionnaire du Sénat Français ;
- un spécialiste des différents problèmes abordés.

Les commissions auront également à leur disposition des secrétaires et des agents de liaison (fonction occupée par des membres des précédentes promotions du Parlement Francophone des jeunes effectuant leurs études en France).

3.5. Le porte-parole du Parlement francophone des jeunes

Elu par acclamation en plénière, le porte-parole du Parlement francophone des jeunes déposera officiellement les quatre textes adoptés par le Parlement francophone des jeunes devant les Parlementaires de l'APF et fera à cette occasion un bref discours.

3.6. Le Comité d'organisation et le Secrétariat général de l'APF

Les membres du comité d'organisation ainsi que le Conseiller du Secrétariat général de l'APF seront présents en permanence sur tous les lieux de travail et de réunion et seront à la disposition des participants pour apporter tout renseignement relatif au déroulement des travaux parlementaires et à l'organisation générale du Parlement francophone des jeunes.

4. REGLEMENT DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

Les participants au Parlement francophone des jeunes représentent leur Parlement. Ils sont à ce titre investis d'une responsabilité et s'engagent à respecter scrupuleusement les règles classiques applicables à l'organisation de tout débat parlementaire.

Ces règles sont les suivantes :

- a) Tout participant doit occuper la place qui lui a été assignée, demeurer assis et ne s'exprimer que lorsque le Président de séance l'y invite.
- b) Il doit s'abstenir de tout comportement pouvant nuire à l'expression des autres participants ou au bon fonctionnement du Parlement francophone des jeunes.

- c) Tout participant appelé à s'exprimer à la tribune pendant l'Assemblée plénière ne peut dépasser le temps de parole qui lui a été imparti.
- d) Tous les votes ont lieu à main levée.
- e) Dans les salles de réunion, il est interdit de fumer, d'introduire des boissons ou de la nourriture.
- f) Une tenue soignée est de rigueur. Le port de la casquette, des chaussures de sport ou des baskets est prohibé.
- g) Pendant toute la durée du Parlement francophone des jeunes, tout participant devra observer le règlement ainsi que les consignes qui lui seront données.

5. INFORMATIONS PRATIQUES

5.1. Formalités à accomplir avant le voyage

Les participants doivent s'assurer d'être en possession de tous les documents nécessaires à leur entrée en France et d'avoir rempli tous les formulaires transmis à leur Parlement et exigés pour leur présence au Parlement francophone des jeunes, à savoir :

- un passeport en cours de validité (pour les ressortissants de pays où ce document est exigé ; pour les autres, une carte d'identité suffit). Il est toutefois recommandé aux participants ressortissant de pays où existe une représentation diplomatique ou consulaire de la France de procéder à cette formalité avant leur départ ;
- la fiche individuelle de renseignements ;
- la fiche médicale individuelle certifiée par un médecin ;
- un carnet de vaccination à jour ;

Il est fortement suggéré aux jeunes participants de contacter leur Parlement afin de faciliter les démarches liées à leur voyage.

5.2. Le voyage en avion

Les plans de vols seront élaborés de telle manière que les arrivées puissent être groupées. **Ils ne pourront en aucun cas être modifiés.** Les deux participants qui composent la délégation d'un Parlement voyagent obligatoirement ensemble.

En règle générale, les titres de transport seront envoyés aux parlements par courrier électronique ou par courrier express international.

Chaque participant doit organiser, en collaboration avec son Parlement, son voyage du lieu de résidence jusqu'à l'aéroport de départ pour la France (idem pour le retour).

A l'arrivée à Paris, aucun accueil n'est prévu. Les participants devront se rendre à leur lieu d'hébergement par leur propre moyen. Un plan permettant de se rendre de l'aéroport à la Cité Internationale Universitaire leur est communiqué (annexe)

5.3. L'hébergement

a) La Cité Internationale Universitaire de Paris (Maison des Provinces de France)

La Maison des Provinces de France (Cité Internationale Universitaire de Paris) accueillera et hébergera les jeunes participants pendant la durée du Parlement francophone des jeunes.

Ils disposeront de chambres doubles.

Divers équipements seront mis à la disposition des participants du Parlement francophone des jeunes (Bar, salle Internet).

Cité internationale Universitaire

Maison des Provinces de France

55 Bd Jourdan | 75014 Paris

T 01 53 80 61 00 | F 01 53 80 61 01

(cf. annexes – plan de la Cité)

b) Les chambres

Les chambres sont toutes équipées d'une salle de bain et d'un mobilier de base (lit, table de travail, chaises, accès Internet).

c) La sécurité

La sécurité des résidents est assurée dans l'enceinte de la Cité Internationale Universitaire.

d) La restauration

Les petits déjeuners seront servis à la Cité Internationale Universitaire.

Les lieux des autres repas seront déterminés ultérieurement par le Comité d'organisation.

5.4. Informations diverses

Tout au long de leur séjour, les participants au Parlement francophone des jeunes seront encadrés par l'équipe du Comité d'organisation du Parlement Français et par le Conseiller du Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

a) L'accueil

A l'arrivée à Paris, les participants seront accueillis à la Maison des Provinces de France (Cité Internationale Universitaire) par les membres du Comité d'organisation et par les agents de liaison qui les accompagneront pendant toute la durée du Parlement francophone des jeunes. Une réunion d'information aura lieu le vendredi 3 juillet à la Maison des Provinces de France.

Les participants recevront une pochette d'information contenant tous les renseignements nécessaires à leur séjour à Paris et à leur participation aux travaux parlementaires.

b) Les conditions climatiques

Le mois de juillet coïncide avec la saison de l'été. La température moyenne est d'environ 25°C.

c) Les badges

Lors de l'accueil, le comité d'organisation remettra un badge à chaque participant. Ce badge devra être porté obligatoirement tout au long du séjour. Il s'agit d'un signe de reconnaissance permettant notamment l'accès aux divers lieux où se tiendra le Parlement francophone des jeunes.

d) Les transports

Durant leur séjour à Paris les participants au Parlement Francophone des jeunes bénéficieront d'un titre de transport leur permettant de se déplacer pendant la durée du séjour. Ce titre de transport leur sera remis lors de la réunion d'information vendredi 3 juillet à la Maison des Provinces de France.

e) L'assistance médicale

Une équipe de médecins et d'infirmières sera disponible durant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit à la Cité internationale Universitaire. Des antennes médicales sont également prévues sur les autres sites (Assemblée nationale, Sénat).

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a souscrit une assurance individuelle couvrant les accidents corporels, les frais médicaux et un rapatriement éventuel.

f) La monnaie

La monnaie légale est l'EURO.

Le cours du Franc CFA suit le cours de l'Euro :

1 Euro = 656 FCFA

1 US\$ = 628 FCFA

5.5 Adresses et numéros de téléphone utiles

Pour toute information sur la préparation et la tenue du Parlement francophone des jeunes, veuillez vous adresser à :

M. Bachir DIEYE

Conseiller

Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

235 Boulevard Saint-Germain

75007 Paris - FRANCE

Téléphone : 33 1 40 63 91 60 / 01 40 63 91 62

Télécopieur : 01 40 63 91 78

Courrier électronique : bdieye@apf-fr.org

Mlle Dorothée MALBREIL

Administrateur-adjoint principal

Service des Relations Internationales

Sénat

Téléphone : **33 (0)1 42 34 43 61**

Télécopieur : 33 1 42 34 27 99

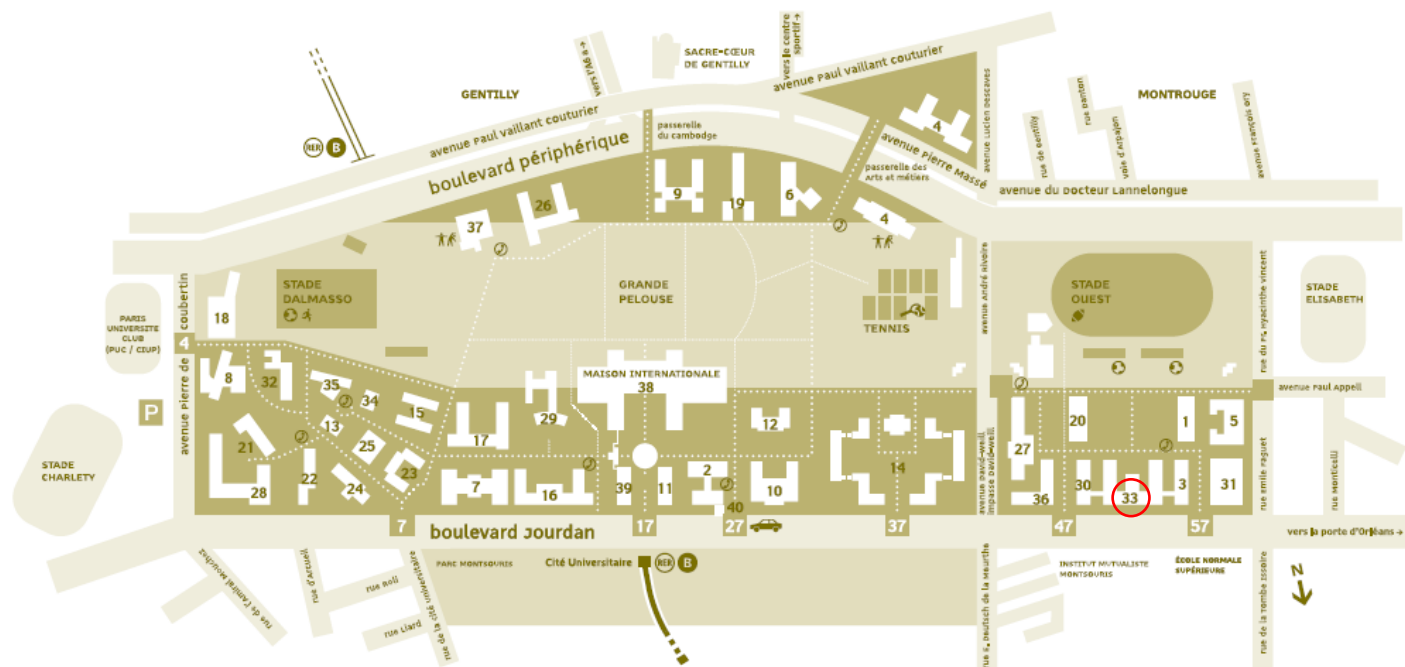
Courriel d.malbreil@senat.fr

ANNEXES

LISTE DES SECTIONS AYANT CONFIRME LEUR PARTICIPATION

- Belgique
- Bénin
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Centrafrique
- Congo Brazzaville
- France
- Gabon
- Guinée équatoriale
- Haïti
- Jersey
- Jura
- Laos
- Liban
- Luxembourg
- Mali
- Maroc
- Monaco
- Niger
- Nouveau-Brunswick
- Ontario
- Québec
- Roumanie
- Sénégal
- Seychelles
- Suisse
- Togo
- Tunisie
- Val d'Aoste
- Vietnam

PLAN DE LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE



- 1 Fondation ABREU DE GRANCHER
- 2 Fondation Argentine
- 3 Maison des Étudiants Arméniens
- 4 Maisons des Élèves Ingénieurs des Arts et Métiers
- 5 maison des Étudiants de l'Asie du sud-est
- 6 Fondation AVICENNE
- 7 Fondation BIERMANS-LAPÔTRE
- 8 maison du Brésil
- 9 maison du cambodge
- 10 maison des Étudiants canadiens

- centre international de courts séjours (CICS) :
- 11 résidence André HONNORAT
- 38 résidence Robert GARRIC
- 12 Fondation victor LYON
- 13 Fondation danoise
- 14 Fondation DEUTSCH DE LA MEURTHE
- 15 collège d'Espagne
- 16 Fondation des États-unis
- 17 collège Franco-Britannique
- 18 résidence André DE GOUVEIA
- 19 maison Heinrich HEINE

- 20 Fondation Hellénique
- 21 maison de l'Inde
- 22 maison des industries Agricoles et Alimentaires
- 23 maison de l'Institut national Agronomique
- 24 maison de l'Italie
- 25 maison du Japon
- 26 maison du Liban
- 27 résidence Lucien PAYE
- 28 maison du Maroc
- 29 maison du Mexique
- 30 Fondation de Monaco

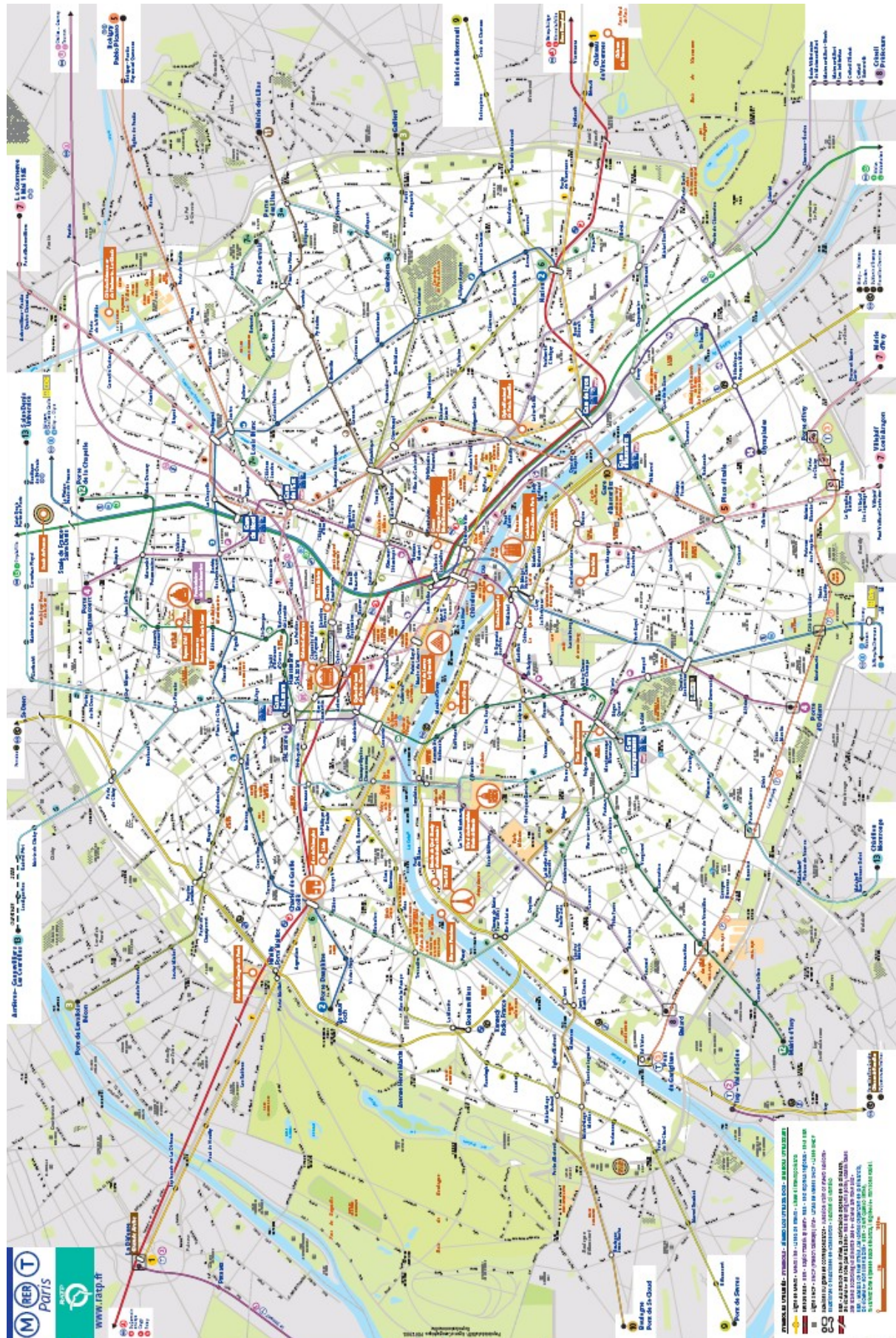
- 31 collège Néerlandais
- 32 maison de Norvège
- 33 Maison des provinces de France
- 34 Maison des Étudiants suédois
- 35 Fondation suisse
- 36 maison de Tunisie

SERVICES

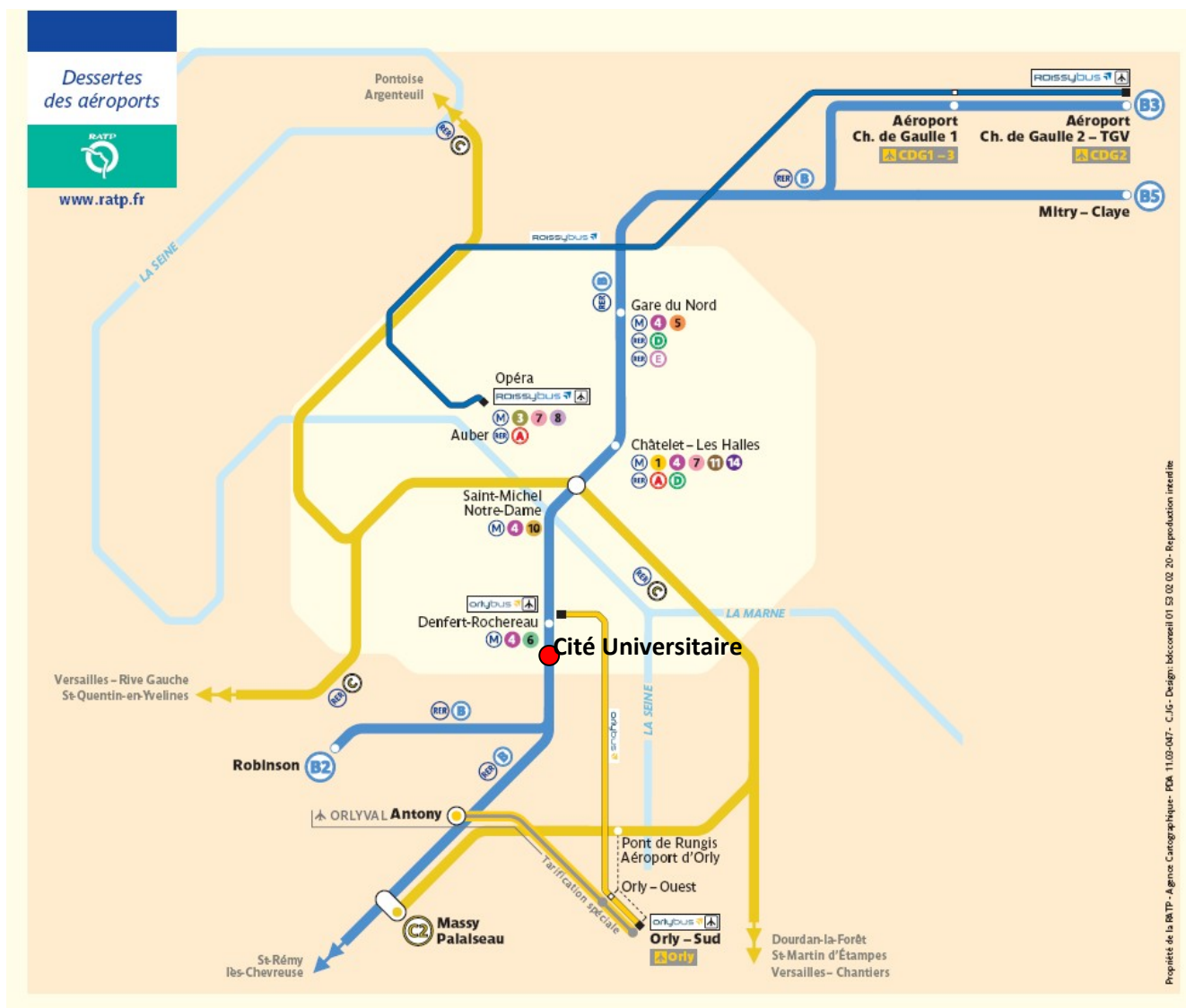
- 31 centre de ressources sur le patrimoine de la cité
- 37 espace sud / citésport

- 38 maison internationale
- Accueil des chercheurs et des étudiants étrangers
- Aircup
- Alliance internationale
- Bibliothèque / esp@ce Langues
- citéculture
- orchestre
- théâtre
- 39 pavillon administratif
- délégation générale
- 40 Poste de contrôle sécurité
- 11 Relais social international

PLAN DES TRANSPORTS À PARIS



DESSERTES DES AÉROPORTS



- Arrivée à Roissy CDG
- Aller jusqu'à Aéroport Chales de Gaulle 1 – RER
- Acheter un ticket de transport à Roissy CDG au tarif de **8,40 euros*** (prévoir de faire dans votre pays un change de monnaie en euros afin de pouvoir payer votre ticket de transport)
- Prendre le **RER B** direction « Saint Rémy – Les Chevreuses » ou « Robinson »
- S'arrêter à l'arrêt « Cité Universitaire »
- A la sortie du RER B, vous vous retrouverez devant l'entrée principale de la CIUP, au 17 boulevard Jourdan. Suivez ensuite les indications du plan de la CIUP

*tarif en vigueur en juin 2009



info@apf-fr.org

- Mai 2009 -

